

55^{ème} Concours Foire aux veaux

Solomiac, le mardi 23 février 2010

La municipalité de SOLOMIAC, avec l'aide de la Maison de l'Elevage et en partenariat avec l'ADEL 32, organisera le Mardi 23 février 2010 son traditionnel concours foire aux veaux.

En plus des traditionnels veaux sous la mère et veaux d'élevage, la nouveauté 2010 est la présence d'une quinzaine de veaux rosés «Lou bétheth» présentés par des adhérents de l'ADEL 32.

Après le passage par la bascule, l'animal est installé sous la halle, selon sa catégorie. Les transactions commerciales peuvent commencer avec des négociants toujours très intéressés par des veaux de qualité. Les veaux destinés à l'exportation devront être vaccinés FCO 1 et 8.

En parallèle, un jury d'éleveurs et de professionnels officie afin d'établir un classement des animaux présentés et de récompenser leurs propriétaires pour une remise de prix en fin de matinée.

Pour combler «le petit creux», une dégustation gratuite de veau «Lou be-

teth» aura lieu pendant la durée du concours foire.

Chaque éleveur exposant se verra attribuer, par veau présenté, un ticket numéroté qui lui permettra de participer au tirage au sort pour gagner un Louis d'or.

Comme en 2009, l'Association des Commerçants et des Artisans de Solomiac a décidé d'accorder une prime de 100 € à l'éleveur qui aura présenté le plus de veaux (prime à partager en cas d'égalité).

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Les animaux seront répartis en 5 catégories :

1 - Section des veaux «bouchers»

2 - Section des veaux «d'élevage femelle»

3 - Section des veaux «d'élevage mâle de plus de 250 kg»

4 - Section des veaux «d'élevage mâle de moins de 250 kg»

5 - Section des veaux «rosés»

Dans chacune des 5 sections, les veaux seront classés afin de déter-

miner un premier, un deuxième et un troisième prix, ceci en fonction du nombre d'animaux.

Un prix de championnat sera ensuite délivré parmi le premier prix de chaque section.

MONTANT DES PRIX

- Premier prix : 60 €
- Deuxième prix : 45 €
- Troisième prix : 30 €
- Prix de championnat : prime de 60 €

ORDRE DES OPÉRATIONS

■ 8 H 00 à 9 H 00 : réception des animaux

■ 9 H 00 : opération des jurys
■ 11 H 00 : lecture du palmarès et remise des récompenses en présence des «officiels» (coupes et trophées)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la mairie de Solomiac (Tél : 05.62.65.01.02) ou la Maison de l'Elevage (Tél : 05.62.61.79.75).